

Michel Marie

## Pourquoi une Cinémathèque universitaire ?

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Michel Marie, « Pourquoi une Cinémathèque universitaire ? », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 41 | 2003, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté le 13 février 2015. URL : <http://1895.revues.org/683>

Éditeur : Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC)

<http://1895.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://1895.revues.org/683>

Document généré automatiquement le 13 février 2015. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© AFRHC

Michel Marie

## Pourquoi une Cinémathèque universitaire ?

- 1 La Cinémathèque universitaire a été officiellement créée en 1973 par Claude Beylie, avec le concours de Jacques Goimard et Jean Mitry. Le siège de l'association est à l'adresse de l'Institut d'art et archéologie de l'université de Paris I, 3 rue Michelet où ils enseignent alors tous les trois. L'association est issue, comme c'est le cas de nombreuses cinémathèques, d'un ciné-club, le « ciné-club des invisibles » qu'anime Claude Beylie au tournant des années 1968-1972.
- 2 À partir de 1975, elle s'est associée à l'équipe pédagogique du Département d'études cinématographiques de l'université de Paris III (DERCAV), au centre Censier. Ce département, devenu UFR, assure la logistique administrative de l'association, depuis le début des années quatre-vingt, grâce à la mise à disposition d'une programmatrice, responsable de la gestion du fonds.
- 3 L'association apparaît dans le contexte de l'émergence difficile et de la mise en place de l'enseignement universitaire du cinéma après les turbulences de 1968. La question clef est alors celle de l'accès aux films. Comment, en effet, enseigner le cinéma sans montrer de films ? Il n'est pas inutile de rappeler aux générations ultérieures qu'en 1970, les films n'existent que sur support pellicule, en 16 ou en 35 mm (ou même en super 8, format « familial » qui va rendre un grand service dans cette période initiale). La cassette vidéo VHS n'apparaît qu'une dizaine d'années plus tard, vers 1978-1980, pour se généraliser dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. Le recours aux copies distribuées par les fédérations de ciné-clubs est évidemment possible, mais le prix de location des films est celui des séances publiques non commerciales. Les tarifs pratiqués sont tout à fait incompatibles avec les faibles budgets de fonctionnement des départements universitaires. Ceux-ci ne permettraient, tout au mieux, que deux ou trois locations annuelles !
- 4 Le recours aux collections de la Cinémathèque française n'est pas plus facile. Certes, au début des années soixante-dix, Henri Langlois donne des conférences à l'université de Paris X Nanterre, accompagnées de projections, mais il n'est pas question de généraliser cette mise à disposition des copies de la Cinémathèque, même aux seules universités parisiennes. Il faudrait multiplier les copies, organiser leur circulation et leur vérification, etc. Cela renvoie d'ailleurs à l'histoire des rapports difficiles et souvent conflictuels entre la Cinémathèque française et les fédérations de ciné-clubs, tout au long des années cinquante et soixante. Pour enseigner le cinéma, son histoire, il faut montrer des films, en totalité comme en fragments. Il faut donc une cinémathèque universitaire.
- 5 Le fonds initial de la Cinémathèque universitaire est constitué de dépôts de petits distributeurs « art et essai » dont certains arrêtent alors leurs activités, de dépôts de producteurs en faillite (par exemple, André Génovès), de dépôts de fédérations de ciné-clubs qui cessent progressivement de fonctionner (la FFCC d'abord, l'OROLEIS de Paris ensuite), puis de films documentaires en 16 mm du CNDP, et d'organismes de la même catégorie, etc. L'autre source d'approvisionnement est l'achat régulier de copies de collectionneurs, comme le pratiquent alors les cinémathèques de Toulouse, de Luxembourg, de l'Institut Jean-Vigo de Perpignan, et bien d'autres archives européennes ou régionales.
- 6 Outre la prospection des copies de films, la Cinémathèque universitaire n'oublie pas le *non film*, elle développe parallèlement une collection de scénarios, livres, revues, photos, affiches, etc. ; tous documents déposés par des enseignants, des critiques, des scénaristes, des réalisateurs et même certains étudiants. La FFCC a par ailleurs donné à la Cinémathèque les dossiers de coupures de presse constitués au cours de plusieurs décennies d'enrichissement par son documentaliste René Gieure.

## Dans quel but ?

- 7 Il s'agit de faire connaître aux jeunes étudiants les films du patrimoine ; par exemple les grands classiques du muet, les films des années trente, et de bien d'autres époques. Il s'agit également d'illustrer certains cours et de permettre les premières analyses séquentielles de films.
- 8 La collection de la Cinémathèque universitaire a joué un rôle de premier plan tout au long des années soixante-dix en permettant à la première génération d'enseignants chercheurs de travailler sur des images ! Ainsi, à partir de 1973, le fonds a non seulement servi à l'illustration des cours donnés à Paris I et à Paris III mais également dans certaines universités de province, par exemple l'Université de Nice qui a été une des premières à dispenser des cours d'histoire du cinéma. On peut même dire que le choix des objets d'étude a été en partie déterminé par la disponibilité de certaines copies. Un exemple parmi des dizaines, le volume collectif *Générique des années trente* a été conçu et écrit à partir du fonds de copies de la Cinémathèque universitaire (Presses universitaires de Vincennes, 1986).
- 9 Trente ans plus tard, la situation a radicalement changé. Certes, du point de vue strictement légal, il n'y a aucune modification du paysage. L'accès aux éditions de films par cassettes et DVD est toujours officiellement réservé au « cercle de famille ». Le seul progrès, du point de vue des chercheurs, est la mise en application des décrets gérant le dépôt légal ; mais celui-ci se limite à la consultation dans l'emprise même des institutions de conservation (BNF, Archives françaises du film) et le rapport Toubiana, celui de la « Mission de réflexion sur le Patrimoine cinématographique en France », en souligne à juste titre les limites.
- 10 Mais, dans la pratique réelle, l'accès au patrimoine cinématographique ou audiovisuel semble aujourd'hui quasiment sans limites. Toutes les semaines, les kiosques mettent à la disposition de tout un chacun des dizaines de films sur support VHS et DVD, bien entendu toujours strictement réservés à la consommation familiale. Ce n'est pas le seul domaine où le droit commercial est en parfait décalage avec les usages sociaux les plus généralisés. Bien évidemment, les titres proposés sont ceux qui sont susceptibles d'être achetés en grand nombre par les amateurs. On trouvera donc fort peu de films muets, à l'exception de l'œuvre inusable de Charles Chaplin.

## Devant une telle accessibilité apparente du patrimoine, à quoi sert encore aujourd'hui la Cinémathèque universitaire ?

- 11 La Cinémathèque assure d'abord un travail de prospection et de préservation de copies de films. La phrase provocatrice de Raymond Borde qui ouvre son livre célèbre sur l'histoire des cinémathèques, publié en 1983 : « Les cinémathèques s'emploient à conserver ce que l'industrie du cinéma s'emploie à détruire »<sup>1</sup> est malheureusement toujours d'actualité, tant la paranoïa de l'exploitation pirate perdure. On détruit systématiquement chaque semaine autant de copies d'exploitation qu'il en sort des laboratoires. En effet, malgré le chiffre qui peut aller jusqu'à plusieurs centaines de copies lors de l'exploitation initiale, il n'est pas rare qu'il ne subsiste, dix ou quinze ans plus tard, qu'une ou deux copies en état médiocre de tel ou tel titre, et même parfois, plus de copies du tout ! Il suffit de tenter de programmer une rétrospective pour le vérifier, quels qu'en soient le thème, la nationalité ou l'ancienneté plus ou moins grande.
- 12 C'est évidemment vrai pour les longs métrages de fiction et ça l'est plus encore pour les courts métrages, les films documentaires, les films expérimentaux, les films réalisés hors du système, etc. L'application du dépôt légal est très récente. Elle ne concerne que la production des années quatre-vingt-dix.
- 13 Les collections de la Cinémathèque universitaire comprennent ainsi certains titres rares prêtés à d'autres archives pour des programmations particulières. Citons par exemple, un film latino-américain des années soixante projeté au Centre Georges Pompidou, des films d'horreur « bis » à la Cinémathèque française pour sa programmation d'été, un film de Claude Chabrol à la Cinémathèque de Lisbonne, un film militant des années trente au festival des courts-métrages de Pantin. Tous ces titres sont, évidemment, introuvables ailleurs.

- 14 La Cinémathèque possède, comme toute archive importante, des versions de copies de films qui ont disparu par ailleurs, ou qui ont été remontées pour des distributions ultérieures. C'est le cas d'un film célèbre de René Clair dont la séquence prologue a disparu de toutes les copies diffusées aujourd'hui car elle avait été coupée par le réalisateur lui-même lors d'une réédition du film au cours des années cinquante. L'édition DVD de ce film aux États-Unis présente cette séquence grâce à la copie de la Cinémathèque universitaire utilisée à cette occasion.
- 15 Une archive, universitaire ou non, doit conserver les variantes des rééditions – même celles qui sont les plus discutables – afin de pouvoir comparer l'évolution de la politique de restauration. Citons les cas exemplaires de *Métropolis* de Fritz Lang, du *Napoléon* d'Abel Gance, et de bien d'autres.
- 16 La Cinémathèque universitaire organise des projections en salle sur écran, projections de films sur support pellicule en 16 ou 35 mm. Certes, les copies ne sont pas toujours en excellent état et les salles mises à la disposition par les centres universitaires n'ont pas les caractéristiques techniques des multiplexes. Mais ces projections sont collectives. Elles permettent aux étudiants de prolonger la pratique de la vision en salle, alors que ceux-ci privilégient très largement la consommation personnelle sur écran de télévision. On peut malheureusement noter qu'au cours de ces dernières années, les projections – copies 16 mm donnant une image peu flatteuse, copies 35 mm aux couleurs dénaturées par le syndrome du vinaigre – ont de plus en plus de difficultés à rivaliser avec la qualité irréprochable des DVD. La présence de bonus constitue une valeur ajoutée supplémentaire qui pénalise la copie pellicule parfois incomplète. La fréquentation des séances s'en ressent de façon sensible (notamment au centre Michelet).
- 17 Les projections permettent d'organiser des cycles liés aux programmes pédagogiques (histoire du cinéma muet, cinémas nationaux très peu diffusés, etc.). Depuis 1973, la Cinémathèque projette quatre à cinq films par semaine au centre Michelet (soit une centaine de films par an) et, depuis 1977, au centre Censier, les étudiants peuvent assister à dix séances pendant vingt-cinq semaines ; ils peuvent ainsi avoir une vue d'ensemble de l'histoire du cinéma, découvrir ou revoir des films classiques fondamentaux qui seront étudiés en cours.
- 18 Les cycles programmés accompagnent aussi des colloques, des publications de recherches : cette année, les films en écrans larges (CinémaScope et autres), le cinéma québécois, le cinéma hongrois, cinéma et musique, pour une rétrospective organisée par la FCAFF, après les rétrospectives Jean Grémillon, Jacques Feyder, Christian-Jaque, Abel Gance, Max Ophüls (toutes accompagnées par un numéro monographique de la revue *1895*).
- 19 Les universités de Paris I et Paris III offrent toutes deux, dans leur cursus de second cycle, des enseignements liés à l'histoire des cinémathèques, aux techniques d'archivages et à la politique patrimoniale. Ces cours sont complétés par des sessions de stages et de « travaux pratiques » en situation. Les collections de la Cinémathèque permettent ainsi de sensibiliser les étudiants aux questions de préservation et de valorisation du patrimoine cinématographique. Ceux-ci peuvent ainsi être initiés aux tâches de vérification, de catalogage, de programmation et d'animation d'une archive. Ils participent concrètement à la vie de celle-ci et peuvent ensuite compléter leur formation par d'autres stages aux Archives françaises du film, à la Cinémathèque française, à la Bibliothèque de l'Arsenal (département des arts du spectacle) et dans tous les lieux de conservation du patrimoine cinématographique. Certains ont trouvé ensuite des emplois dans ces mêmes institutions patrimoniales.
- 20 Les collections de la Cinémathèque universitaire regroupent aujourd'hui plus de 5 000 titres (5 150 sans compter les bandes annonces, les journaux d'actualités, etc.) Elles offrent donc aux chercheurs en maîtrise, DEA et doctorats des corpus particuliers, parfois très spécialisés. Elles constituent un gisement qui n'est encore que très partiellement exploité, tant les sujets choisis spontanément par les étudiants sont trop convenus et peu originaux. Bien entendu, ces collections ne couvrent pas toutes les périodes et tous les genres ; elles complètent toutefois les fonds d'œuvres qui font l'objet d'éditions en VHS ou en DVD, disponibles par ailleurs au sein des médiathèques universitaires ou des bibliothèques spécialisées du département audiovisuel de la Bibliothèque nationale de France, de la Bibliothèque du film, du Forum des images, etc.

- 21 La Cinémathèque universitaire possède également un riche fonds de *non film*, également très sous exploité : collections de scénarios (3 000 documents, essentiellement réunis par Jean-Paul Török), dossiers de presses, archives de fédérations de ciné-clubs, catalogues de festivals, collection de revues et de livres anciens, etc. Ce fonds est en grande partie inventorié, mais les conditions de consultation sont très restrictives, faute de personnel disponible.

## Perspectives

- 22 Bien qu'elle soit « membre associé » de la FIAF depuis les années soixante-dix et liée contractuellement aux universités qui l'hébergent, la Cinémathèque universitaire conserve un fonctionnement très (trop) artisanal : ce fonctionnement permet une certaine souplesse (l'acquisition des copies), mais il a aussi ses limites.
- 23 Ses activités sont exclusivement liées à deux UFR parisiennes et ne répondent pas aux besoins du même type des autres universités de la capitale, de la périphérie et de la province. Toutes ne bénéficient pas de la présence et de la collaboration d'une cinémathèque régionale. Il est donc évident aujourd'hui que la Cinémathèque universitaire doit modifier son fonctionnement interne, étoffer ses liens avec l'institution universitaire et, notamment, avec les médiathèques et bibliothèques. La question du statut des dépôts est toujours dans le même flou juridique, malgré les protocoles d'accord proposés par la FCAFF.
- 24 Le rapport Toubiana parle de « véritable extraterritorialité commerciale » à propos de la Cinémathèque française. Cette extraterritorialité concerne évidemment toutes les archives membres de la FCAFF.
- 25 La Cinémathèque universitaire est intimement liée à l'histoire de l'enseignement du cinéma dans les universités de Paris. Certes, son rôle est moins fondamental que par le passé, mais, sans elle, les étudiants se contenteraient de fréquenter les multiplexes et de voir solitairement des DVD devant leur téléviseur ou leur ordinateur enfermés dans leur chambre.

---

### Notes

1 Raymond Borde, *Les cinémathèques*, Lausanne, L'Âge d'or, 1983.

---

### Pour citer cet article

Référence électronique

Michel Marie, « Pourquoi une Cinémathèque universitaire ? », 1895. *Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 41 | 2003, mis en ligne le 15 avril 2014, consulté le 13 février 2015. URL : <http://1895.revues.org/683>

---

### À propos de l'auteur

#### Michel Marie

Michel Marie, professeur d'histoire et d'esthétique du cinéma à l'UFR de cinéma et audiovisuel de l'université de Paris III Sorbonne nouvelle depuis 1972. Président de l'AFRHC, ancien directeur de la Cinémathèque universitaire, dirige la collection Nathan cinéma. A publié avec Jacques Aumont *l'Esthétique du film*, *l'Analyse des films* et le *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, auteur de *La Nouvelle Vague, une école artistique*, 1997 et d'études de films d'Alain Resnais (*Muriel*), Fritz Lang (*M le Maudit*), et Jean-Luc Godard (*À bout de souffle*, *le Mépris*).

---

### Droits d'auteur

© AFRHC

---